

Nom : Date :

Assurance	Obligatoire ?	Me concerne ?	Déjà assurée ?	À vérifier / Remarques
Assurance maladie (LAMal)	✓ Oui	☐	☐	Vérifier la franchise et le modèle choisi
Assurance accidents (LAA via employeur ou couverture accident LAMal)	✓ Oui	☐	☐	Employé à +8h/semaine ?
AVS / AI / APG (1er pilier)	✓ Oui	☐	☐	Cotisations payées régulièrement ?
Assurance chômage (AC)	✓ Pour salariés	☐	☐	Déduite du salaire ?
LPP / Caisse de pension (2e pilier)	✓ Selon le revenu	☐	☐	Revenu annuel supérieur à 22'680 CHF ?
3e pilier (épargne prévoyance)	✗ Facultatif	☐	☐	Épargne retraite complémentaire
Assurance responsabilité civile privée (RC)	⚠ Très recommandée	☐	☐	Souvent exigée par les gérances
Assurance ménage	⚠ Recommandée	☐	☐	Protège les biens du foyer
Protection juridique	✗ Facultatif	☐	☐	Utile en cas de litige
Assurance perte de gain maladie	⚠ Recommandée	☐	☐	Particulièrement pour indépendants
Assurance voyage / assistance	✗ Facultatif	☐	☐	Si déplacements fréquents
Assurance vie	✗ Facultatif	☐	☐	Protection des proches
Assurance invalidité complémentaire	✗ Facultatif	☐	☐	Renforce les prestations AI
Assurance véhicule RC	✓ Oui si véhicule	☐	☐	Obligatoire pour immatriculer un véhicule

Casco partielle	✗ Facultatif	☐	☐	Vol, grêle, bris de glace, animaux
Casco complète	✗ Facultatif	☐	☐	Souvent exigée pour un leasing
Assistance dépannage véhicule	✗ Facultatif	☐	☐	TCS ou assurance similaire

Quiz - Connaître et choisir ses assurances

1. Quel est le principal objectif du 1er pilier ?

- ☐ Financer l'achat d'un logement
- ☐ Garantir les besoins vitaux en cas de retraite, invalidité ou décès
- ☐ Payer les primes d'assurance maladie
- ☐ Financer les études

Réponse :

2. Que signifient les lettres AVS ?

Réponse :

3. Vrai ou Faux

L'AI intervient uniquement en cas d'accident professionnel.

Réponse :

4. Parmi les éléments suivants, lequel fait partie du 1er pilier ?

- ☐ LPP
- ☐ AVS
- ☐ Assurance ménage
- ☐ 3e pilier

Réponse :

5. Quel pourcentage du salaire brut est consacré à l'AVS, l'AI et l'APG réunis en 2026 ?

Réponse :

6. Qui paie les cotisations AVS d'un salarié ?

- ☐ L'employeur uniquement
- ☐ Le salarié uniquement

- ☐ L'employeur et le salarié à parts égales
- ☐ L'État

Réponse :

7. Quelle assurance indemnise les périodes de service militaire ou de congé paternité ?

- ☐ AI
- ☐ APG
- ☐ LPP
- ☐ RC privée

Réponse :

8. Vrai ou Faux

Le 2e pilier est également appelé LPP.

Réponse :

9. À partir de quel revenu annuel minimum une personne salariée est-elle concernée par le 2e pilier en 2026 ?

Réponse :

10. Cite deux prestations offertes par le 2e pilier.

Réponses possibles :

11. Vrai ou Faux

Les cotisations du 2e pilier diminuent avec l'âge.

Réponse :

12. Quel taux de cotisation LPP concerne la tranche d'âge 45-54 ans ?

- ☐ 7 %
- ☐ 10 %

- ☐ 15 %
- ☐ 18 %

Réponse :

13. Comment s'appelle le mécanisme qui permet de transférer sa LPP lorsqu'on change d'employeur ?

Réponse :

14. Quel pilier est facultatif ?

- ☐ 1er pilier
- ☐ 2e pilier
- ☐ 3e pilier
- ☐ Aucun

Réponse :

15. Mise en situation

Sarah, 28 ans, travaille à plein temps et souhaite améliorer sa future retraite. Quelle solution est la plus adaptée ?

- ☐ Arrêter de cotiser à l'AVS
- ☐ Ouvrir un 3e pilier
- ☐ Supprimer sa caisse de pension
- ☐ Résilier son assurance maladie

Réponse :

16. Quelle assurance est obligatoire pour pouvoir immatriculer une voiture en Suisse ?

- ☐ Casco partielle
- ☐ RC automobile
- ☐ Assurance voyage
- ☐ Protection juridique

Réponse :

17. La casco partielle couvre généralement :

- ☐ Les dommages que je cause à mon propre véhicule lors d'une collision
- ☐ Le vol, la grêle et le bris de glace
- ☐ Les amendes routières
- ☐ Les frais de carburant

Réponse :

18. Vrai ou Faux

Une assurance responsabilité civile privée est souvent exigée par les gérances lors de la location d'un appartement.

Réponse :

19. Complète la phrase

Le système suisse de prévoyance repose sur _____ piliers.

Réponse :

20. Question de réflexion

Pourquoi est-il important de vérifier régulièrement ses assurances ?

Réponse :

Lorsque tu as terminé ce document, remets-le à ton formateur.

Si nécessaire, ton formateur ou l'un de ses collègues pourra te rencontrer afin de faire le point sur ta situation personnelle et t'aider à mieux comprendre tes assurances sociales.